RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sorbonne Nouvelle
université des cultures

UFR A & M
arts & médias

Département CAV
cinéma & audiovisuel

Campus Nation
8 avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
www.sorbonne-nouvelle.fr

Paris, le 12 octobre 2026

Motion du département Cinéma et Audiovisuel de l'Université Sorbonne Nouvelle votée le 11 octobre 2026, suite à une réunion de département organisée le 9 octobre 2026. 36 oui sur 37 suffrages exprimés (1 ne se prononce pas)

Depuis une quinzaine de jours, des lycéen·ne·s se mobilisent partout en France pour dénoncer leurs conditions d'étude. Iels ont été rejoint·es ces derniers jours par les étudiant·e·s qui les soutiennent et qui portent également des revendications propres à l'enseignement supérieur. Une assemblée générale s'est tenue dans cette perspective au sein du campus Nation de la Sorbonne Nouvelle lundi 5 octobre 2026. Dans des circonstances qui restent à éclaircir, la Présidence a fait entrer les forces de l'ordre et fait évacuer *manu militari* toutes les personnes présentes dans l'établissement, en infraction à la franchise universitaire, alors qu'aucune dégradation n'avait été constatée. Cette décision relève à notre sens d'une erreur de jugement, sinon d'une faute, étant donné le caractère pacifique du rassemblement attesté par la plupart des témoignages. Cette intrusion injustifiée, brutale et disproportionnée a profondément choqué un grand nombre de personnes ayant assisté à ces événements, dont des enseignant·es, des personnels administratifs et des étudiant·es de notre département.

Par conséquent, le département Cinéma et Audiovisuel, soulignant fermement son attachement au principe de franchise universitaire, rappelle que le recours aux forces de l'ordre doit être systématiquement évité en faveur de tout autre moyen permettant de nouer le dialogue et, le cas échéant, un retour au calme. Nous demandons solennellement à la Présidence de s'engager à ne plus enfreindre cette franchise en dehors de circonstances absolument exceptionnelles, toujours en ultime recours et, si ces circonstances devaient survenir, d'assurer par sa présence sur le campus une médiation officielle avec les responsables de l'intervention policière.

Le département Cinéma et Audiovisuel exige également qu'aucun·e chargé·e de cours ne soit pénalisé·e par une quelconque situation liée au mouvement social (fermeture administrative, blocage éventuel, etc.) et souligne que, sauf cas particulier comme certains diplômes en apprentissage, l'université n'autorise pas de remplacer par du distanciel des cours qui ne peuvent se tenir sur place.

Le département Cinéma et Audiovisuel apporte son plein soutien aux mobilisations des lycéen·ne·s et étudiant·e·s qui réclament simplement leur droit à l'éducation. Il défend leurs revendications liées à la dégradation continue et systématique des conditions d'étude et de travail, au manque ou au non-remplacement de professeurs et de personnels, ainsi qu'au sous-financement structurel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Parmi les points sensibles et urgents, le département s'oppose notamment, au niveau national, à des frais d'inscription différenciés pour les étudiant·e·s extracommunautaires et, au niveau local, à un règlement intérieur dont le risque liberticide a été souligné par des collègues et des syndicats de la Sorbonne Nouvelle. Il rappelle son opposition de longue date à la mise en œuvre de Parcoursup et de Mon Master et s'associe à la défense d'un grand service public de l'éducation. Il condamne fermement la violente répression policière du mouvement qui ne saurait être légitime du seul fait qu'elle émane de l'État.

Au sein de la Sorbonne Nouvelle, il apparaît désormais nécessaire que la Présidence ouvre une discussion contradictoire avec les personnels et les étudiant·es. Ce n'est qu'en accordant un temps conséquent à la libre expression sur la situation en cours qu'elle créera les conditions d'un véritable apaisement à l'université.